

ÉCHOS D'ESCALE

LA MALLE À SOUVENIRS DE TARA

LIEU
DE L'ESCALE

PUERTO MONTT
Chili

TYPE
AGE

RESSOURCES

L'OBJET
DE L'ESCALE

LA SURPÊCHE

LA PROBLÉMATIQUE
DE L'ESCALE

*La pêche industrielle au Chili peut-elle
devenir une pêche durable ?*

LES THÉMATIQUES
DE L'ESCALE



MOTS
CLÉS

PÊCHE - POISSON - ÉLEVAGE - PÊCHERIE
POLLUTION - EXTINCTION

Fondation
taraocéan
explorer et partager
fondationtaraocean.org



1. Généralités : Un modèle néolibéral

Important pays de pêche au niveau mondial, le Chili a mis en place un modèle néolibéral et « extractiviste », qui a réorganisé le secteur. Le processus de privatisation, marqué par la corruption, a dépossédé les pêcheurs artisans et les peuples autochtones au profit des acteurs industriels. Il a entraîné, en outre, la concentration et la surexploitation, légale et illégale. Les mouvements sociaux se sont coalisés pour changer de modèle.

Situé dans l'océan Pacifique sud-oriental – l'une des cinq aires marines les plus productives de la planète –, le Chili possède 4200 km de côtes exposées et 30000 km de côtes protégées, constituées d'archipels et des fjords de Patagonie, contigus aux zones subantarctiques. À cela viennent s'ajouter 3,6 millions de km² de mer territoriale et de zone économique exclusive ; superficie équivalant à cinq fois le territoire continental sud-américain.

Il existe 455 communautés de pêche artisanale, réparties dans les diverses zones côtières, où habitent et travaillent approximativement 320000 personnes, qui dépendent directement des activités de pêche extractive, de la récolte et de la culture de mollusques, de crustacés et d'algues. Parmi ces personnes, 91632 (77% d'hommes et 23% de femmes) sont officiellement enregistrés comme pêcheurs à petite échelle, dont la production annuelle totale est de 1,5 million de tonnes. Dans le secteur industriel, opèrent 175 navires, dont la production de pêche atteint environ le million de tonnes annuellement. On compte 56000 travailleurs industriels, dont 32000 travaillent dans les usines de transformation et 5000 dans les navires de pêche.

Huitième pays de pêche au niveau mondial, avec le débarquement de 3,8 millions de tonnes par an, le Chili est aussi, après le Pérou, le deuxième producteur mondial de farine de poisson, le cinquième pays importateur d'algues pour la consommation humaine, le premier producteur de truites et, enfin, après la Norvège, le deuxième producteur de saumon d'aquaculture industrielle. Les débarquements totaux de poissons proviennent de la pêche industrielle (1,2 million de tonnes), de la pêche artisanale (1,5 million de tonnes) et des cultures aquatiques (827000 tonnes).

L'aquaculture industrielle de saumon représente la deuxième source de revenus d'exportations, après le cuivre. En 2014, les fermes aquacoles atteignaient une production de 850000 tonnes, pour une valeur de 4400 millions de dollars. Les saumons et les truites représentent 93% de la valeur des exportations du secteur aquacole. Cela met en évidence le peu de diversité, ainsi que la demande fluctuante internationale de ce secteur, qui destine 98% de sa production à l'exportation ; principalement aux États-Unis (33%), au Japon (22%) et au Brésil (13%).

Il est important de signaler que l'industrie de l'aquaculture intensive de saumons se fonde sur des espèces carnivores, introduites depuis l'hémisphère Nord : saumon de l'Atlantique (*Salmo Salar*), saumon coho (*Oncorhynchus kisutch*) et truites arc-en-ciel (*O. mykiss*). Ironie du néolibéralisme ; le Chili, situé dans l'océan Pacifique sud-oriental, est le deuxième plus grand producteur de saumon de l'Atlantique !

Source : <https://www.cetri.be/La-crise-du-modele-neoliberal>

2. Les aspects économiques, sociaux et politiques

2.1. La pêche artisanale

La pêche artisanale, possède une flotte de 12105 navires, qui vont des bateaux à aviron, aux bateaux semi-industriels jusqu'à 18 m de long, en passant par les embarcations à moteur et les hors-bords d'une longueur

inférieure à 12 m. Elle mène en outre des activités de plongée et de collectes côtières d'algues, de mollusques et de crustacés. Du point de vue extractif, les pêcheurs artisans réalisent des activités en rapport avec une grande diversité d'espèces ; entre autres, les fruits de mer et les algues, dont la production annuelle atteint presque 600000 tonnes, pour les premiers, et plus de 450000 tonnes, pour les seconds.

Historiquement, la pêche artisanale consacrait 90% de sa production à la consommation interne. À partir du processus de privatisation de la pêche, engagé en 2002, le secteur s'est recentré progressivement sur l'exportation et sur l'approvisionnement d'installations industrielles de transformation de poissons (congelés, frais, fumés et en conserves). Ainsi, les armateurs artisans, propriétaires de bateaux semi-industriels, se sont accaparé d'importants volumes de pêche pélagique, destinés aux installations transformatrices de farine de poisson.

Source : <https://www.cetri.be/La-crise-du-modele-neoliberal>

Un article (Publié le 16/02/2012) pour aller plus loin :

L'île de Chiloé, à 1 200 km de Santiago du Chili, a des liens de coopération avec le Finistère depuis dix ans. La semaine dernière, le président du Conseil général s'est rendu sur place avec une mission politique pour découvrir cette île qui a beaucoup de similitudes avec notre département. Ainsi, la pêche artisanale y est très développée, mais son avenir est menacé.

La pêche est très artisanale et se fait sur de petites unités en bois de 9 à 14 m, avec un patron et 4 à 5 matelots. Les pêcheurs pratiquent la plongée au tuyau avec un compresseur, une technique très dangereuse. Ils récoltent palourdes, oursins et une algue, la luga.

« L'hiver, il y a beaucoup d'accidents. Et ils vont plonger de plus en plus profond, jusqu'à 30 à 40 m », s'inquiète le responsable du secteur à la mairie de Quellón. Le grand port du sud de l'île compte 4 000 inscrits maritimes qui débarquent 45 000 tonnes de produits de la mer quand les dix ports du Finistère en pêchent 60 000 tonnes. Les poissons, congres, bars et colins, sont pêchés à la palangre. Quellón vit à 60 % de la pêche. Mais pour combien de temps ?

Les sept familles

« Dans 15 ans, la pêche artisanale n'existera plus », tempête Alberto Millaquen. Ce représentant de l'association nationale des pêcheurs ne pratique pas la langue de bois dans un pays où le discours politique reste très prudent. Il dénonce un projet de loi qui obligera tous les pêcheurs à avoir une licence professionnelle. Un vrai problème, car leur niveau d'instruction est très bas. La loi les obligera aussi à avoir une assurance-vie. **« Cela revient à leur interdire de pêcher au-delà de 65 ans, car personne ne voudra les assurer. »** Les pêcheurs n'ont pas les moyens de se payer une retraite par capitalisation, comme nombre de Chiliens. Alors, ils travaillent jusqu'au bout.

Source : <https://www.ouest-france.fr/bretagne/brest-29200/chiloe-chili-lavenir-compromis-de-la-peche-artisanale-260257>

2.2. Les océans menacés par la pêche illégale et industrielle

Actuellement, quatre clans de pêche industrielle contrôlent 80% des quotas de chinchard, base de la production industrielle de farine et d'huile de poisson. Des vingt-et-une pêcheries chiliennes, dix-huit se trouvent sous le contrôle de huit méga-entreprises à capitaux chiliens et de deux transnationales. En matière de quotas, elles contrôlent 98% des anchois (*Engraulis ringens*), 76% des sardines espagnoles (*Sardinops sagax*), 72% des sardines communes (*Strangonera bentincki*), 30% des merlus communs (*Merluccius gayi gayi*), 99% des merlus à trois nageoires (*Macromesistus australis*), 75% de congres dorés (*Gemypterus blacodes*), et enfin,

85% des merlus australs (*Merluccius australis*).

Plusieurs de ces clans industriels liés à la production de farine de poisson, sont aussi propriétaires d'entreprises productrices et exportatrices de saumon d'aquaculture. Cette industrie de monoculture aquatique, principalement orientée vers l'exportation, est aux mains de cinq grandes sociétés – dirigées par les transnationales Marine Harvest (norvégienne), Mitsubishi et Nissui (japonaises) –, qui contrôlent 50% de la production et des concessions côtières pour la production de saumons et de truites, ainsi que 57% des recettes économiques du secteur.

Les « cartels » de pêcheurs de saumons contrôlent la production, la commercialisation et l'exportation de la pêche du pays. Grâce aux gains extraordinaires générés annuellement, ils financent – légalement et illégalement – les partis politiques, les parlementaires, les autorités régionales, les responsables syndicaux, les juges et les moyens de communication. Cela fait de l'industrie de la pêche et de l'agriculture un symbole de l'abus et de la corruption politico-bureaucratique-entrepreneuriale au Chili. Dans le même temps, cette industrie s'est transformée en un véritable adversaire de la lutte pour la démocratisation du pays, que mènent les mouvements sociaux, les organisations citoyennes et les peuples autochtones.

Les bases conceptuelles du modèle

Les privatisations autoritaires de l'eau (1981), de la zone côtière (2010) et des pêcheries (2013) sont basées sur la mise en œuvre d'une conception stratégique, promue par les organisations financières internationales et les organismes multilatéraux. L'objectif, soutenu par le système financier et les bourses de commerce, est d'imposer politiquement le modèle néolibéral et extractiviste, non seulement à l'encontre de la résistance croissante des communautés côtières locales, des pêcheurs artisans, des mouvements sociaux et des peuples indigènes, mais aussi comme exemple à suivre pour les pays périphériques ; plus particulièrement dans le secteur de la pêche à petite échelle, en Amérique latine et aux Caraïbes.

Ce modèle orthodoxe se caractérise par :

- L'élimination du contrôle total, exclusif et imprescriptible de l'État sur les ressources aquatiques existantes, dans sa juridiction, ainsi que son rôle comme unique allocateur des droits de propriété, d'accès et d'utilisation des pêcheries nationales.
- Le transfert exclusif au marché de la capacité d'attribuer la propriété et les droits d'accès et d'utilisation des écosystèmes, de la biodiversité et des ressources aquatiques nationales.
- La libéralisation économique globale des secteurs de la pêche et de l'aquaculture pour attirer et faciliter les investissements internationaux sur les territoires maritimes côtiers, les eaux continentales et les ressources naturelles, en les orientant prioritairement vers les nécessités du marché international.
- La transformation de la biodiversité, des écosystèmes côtiers et des ressources aquatiques en capital financier, entièrement négociable, pouvant de la sorte faire l'objet de la spéculation boursière.
- L'assurance de pouvoir négocier entièrement les licences, quotas individuels de pêche, et concessions d'aquaculture, qui peuvent, en conséquence, être achetés, vendus, loués, fractionnés, hypothéqués, et dont on peut même hériter les titres. Le but est de faciliter la concentration économique et la trans-nationalisation du secteur de la pêche et de l'aquaculture nationale.
- La garantie, au sein des législations nationales comme dans les traités de libre commerce, de la sécurité juridique la plus solide quant aux droits de propriété dans le secteur de la pêche et des concessions aquicoles. Il s'agit de les protéger contre toute tentative de récupération ou d'expropriation par l'État ou la société civile, en prévoyant, dans ce cas, de poursuivre l'État devant les tribunaux internationaux, en exigeant des compensations, pouvant s'élever à plusieurs millions de dollars.
- L'élimination progressive de la catégorie du pêcheur artisanal, en tant que producteur indépendant, en le transformant en « travailleur temporaire » – ne travaillant que quelques mois par an –, ou en main-d'œuvre à bas coût, dépendant des nécessités de l'industrie de la pêche et de l'aquaculture,

des opérateurs de tourisme, ainsi que des réseaux de supermarchés nationaux et internationaux. De même, il s'agit d'en finir avec les formes traditionnelles de distribution des recettes (sociétés à parts), qui reconnaissent les droits collectifs et ancestraux.

- La maîtrise des groupes politico-entrepreneuriaux et transnationaux sur l'alimentation, l'eau et les territoires des populations locales, régionales et des sociétés nationales.

La mise en œuvre de ces objectifs stratégiques du modèle néolibéral s'inscrit paradoxalement en faux contre les Directrices volontaires de la FAO, émises en juin 2014, afin d'assurer la viabilité de la pêche à petite échelle dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (FAO, 2014).

Source : <https://www.cetri.be/La-crise-du-modele-neoliberal>

La pêche illégale et celle pratiquée de manière industrielle - qui entraîne le rejet de millions de poissons - menacent le maintien de cette activité au niveau mondial et la biodiversité marine, ont mis en garde des experts réunis au Chili pour la conférence « Notre océan ».

« Le problème du rejet (des poissons jugés non-utilisables par la pêche industrielle, ndlr) est équivalent à celui de la pêche illégale », a expliqué à l'AFP Juan Vilata, de l'organisation de défense de l'environnement WWF Chili.

« Sans oublier que l'on ne tient pas compte des critères scientifiques et que l'exploitation (par la pêche, ndlr) se fait au-delà des quotas recommandés », a-t-il ajouté.

A la clôture de la conférence mardi soir, le ministre chilien des Affaires étrangères Heraldo Muñoz s'est félicité de l'annonce « de 80 nouvelles initiatives en matière de conservation et de protection du milieu marin qui équivalent à plus de 2.100 millions de dollars ».

La conférence « Notre océan » a réuni pendant deux jours à Viña del Mar, près du port pittoresque de Valparaiso (centre), 400 personnalités du monde politique, scientifique et des affaires en provenance de 90 pays.

Elle a été marquée par l'annonce de plusieurs aires marines protégées - où l'activité humaine est restreinte, voire interdite, afin de préserver les espèces animales présentes - autour de la célèbre île de Pâques et aux États-Unis.

Cette conférence internationale est née en 2014 à Washington à l'initiative du secrétaire d'État américain John Kerry, qui avait fait lundi le déplacement au Chili.

« La question n'est pas de savoir si notre océan est en danger », a notamment déclaré M. Kerry. « La vraie question, c'est de savoir si nous tous sur cette planète allons adapter nos comportements afin de protéger l'océan pour les générations à venir ».

Les experts réunis au Chili ont partagé le constat d'une situation alarmante des océans, en raison d'une perte de biodiversité, de la pollution et de l'acidification de l'eau sous l'effet de l'absorption du carbone.

Leur objectif est notamment de trouver des règles permettant de faire de la pêche une activité plus durable, et dans ce but les États-Unis ont lancé lundi une initiative mondiale pour surveiller grâce à de nouvelles technologies la pêche illégale.

La pêche à outrance, la pollution et le changement climatique ont déjà réduit de moitié, depuis les années 1970, les populations d'animaux marins (mammifères, oiseaux, reptiles et poissons).

Source : <https://www.la-croix.com/Actualite/Monde/Chili-le-merlu-menace-les-pecheurs-rentrent-bredouilles-2015-10-03-1364215>

Le long des 4.000 kilomètres de côtes chiliennes, les pêcheurs témoignent régulièrement d'un poisson moins abondant.

Ce phénomène ne survient pas qu'au Chili. Plusieurs études récentes ont montré que les populations d'animaux marins (mammifères, oiseaux, reptiles et poissons) ont été réduites de moitié depuis les années 1970 en raison d'une pêche excessive, de la pollution et du changement climatique.

La conférence de Valparaiso vise justement à obtenir des engagements en défense de la biodiversité marine, en se penchant sur la pêche durable, la pollution des eaux par les déchets en plastique, l'acidification des océans et la création de zones marines protégées.

« La situation est très critique au Chili, toutes les ressources sont en diminution », s'inquiète Sebastian L. Klarian, du centre d'études pour la durabilité de l'université Andrés Bello, à Santiago.

« Au rythme actuel d'extraction (des espèces marines, ndlr), il n'y a pas d'avenir », affirme-t-il, affirmant que le nombre de merlus a déjà chuté de 40% ces dernières décennies au Chili.

En guise de protection, les autorités avaient établi, pour tout le mois de septembre, un moratoire interdisant la pêche de cette espèce, à une époque où elle est en pleine reproduction. Mais dès jeudi la pêche a repris.

Les experts préconisent un moratoire plus étendu, mais cela mettrait en péril la pêche artisanale. D'ores et déjà, une limite annuelle a été fixée à 23.000 tonnes.

« Nous devons réussir à réduire les taux de capture, savoir faire l'équilibre entre les personnes qui vivent de cette ressource et aussi l'écosystème », plaide Valesca Montes, coordinatrice de la pêche au sein de l'organisation de défense de l'environnement WWF Chili.

La pêche à outrance du merlu a aussi provoqué une maturation sexuelle plus précoce chez cette espèce, modifiant sa génétique et réduisant la taille moyenne du poisson, entre autres effets néfastes, raconte Mme Montes.

Et même si les autorités tentent d'agir, la pêche illégale est un autre fléau, atteignant au Chili quatre fois le volume de l'activité légale en ce qui concerne le merlu.

Au niveau mondial, on estime que 11 à 26 millions de tonnes de poissons sont pêchées illégalement chaque année (environ 1/3 de la pêche légale).

Source : <https://www.lefigaro.fr/sciences/2015/10/07/01008-20151007ARTFIG00002-les-peches-illegale-et-industrielle-menacent-les-oceans.php>

2.3. Elevages de poissons

En juillet 2016, un rapport de l'OCDE (l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques) mettait en garde le Chili contre l'exploitation intensive de ses ressources et les dangers qu'elle implique sur l'environnement. Le document pointait le fait que le pays appuie « *trop exclusivement sa croissance économique sur ses richesses naturelles telles que le cuivre, l'agriculture, la foresterie et la pêche, il connaît une pollution de l'air constamment élevée dans les zones urbaines et industrielles, des épisodes de pénurie et de pollution de l'eau, la disparition d'habitats et une vulnérabilité au changement climatique. Plus de 95 % de ses déchets sont encore mis en décharge* ». Bien que soulignant les efforts du pays, notamment avec la création de zones protégées, les experts de l'OCDE rappelaient que le pays possède une biodiversité d'importance mondiale, mais que « *les écosystèmes restent soumis à d'intenses pressions du fait des activités économiques et du développement des infrastructures* ». D'autre part, les capacités de contrôle de conformité aux réglementations environnementales sont encore limitées, surtout dans des régions isolées.

Des bancs de baleines, de sardines ou de calamars viennent joncher les plages

Le pays est également confronté à un autre phénomène environnemental inquiétant : la mort massive et récurrente d'espèces marines. Depuis trois ans, des bancs de baleines, de sardines ou de calamars viennent joncher les plages sans raison apparente, laissant les scientifiques perplexes. Ainsi en 2016, plus de 400 baleines se sont échouées dans les environs de l'archipel de Chiloé.

Parmi les hypothèses avancées, il y a les modifications récentes du courant océanique El Niño, qui provoque des événements météorologiques inédits. Le changement de température des eaux peut provoquer des troubles dans les écosystèmes, obligeant les poissons ou les mammifères marins à se déplacer sur de grandes distances, ce qui affecte la chaîne alimentaire ou les cycles de reproduction. Mais, pour d'autres chercheurs, les causes pourraient venir de l'élevage industriel de saumon.

Le Chili en est en effet le 2^e producteur mondial, derrière la Norvège. La salmoniculture est un secteur qui, par son intensité, modifie la composition chimique des eaux et perturbe les écosystèmes. La prolifération d'algues provoque des « marées rouges » de plus en plus fréquentes. En 2016, l'ONG Greenpeace a mené une expédition avec des scientifiques afin d'étudier les impacts environnementaux des « salmoneras », les sites d'élevage de saumon. Elle a dénoncé la pollution créée par le rejet de poissons en décomposition dans l'océan, le rôle des autorités qui ferment les yeux et une industrie hors de contrôle [2].

Les produits que le Chili exporte, tels que le cuivre ou le saumon, sont consommés notamment en Europe, où les consommateurs n'ont pas toujours conscience de l'impact des conditions de production de ceux-ci sur l'environnement. Il est donc important que le gouvernement chilien s'engage à protéger la biodiversité existante sur son territoire, comme le demande la population locale, les ONG et les instances internationales, comme l'OCDE. Mais aussi que les acheteurs de ces produits exigent que le patrimoine mondial ne soit pas affecté de manière irréversible par les intérêts économiques.

Source : <https://reporterre.net/Au-Chili-le-developpement-industriel-menace-la-faune-et-la-nature>

2.4. Privatisation de la pêche et souveraineté alimentaire

Actuellement, 65% des captures de la pêche sont transformées en farine et huile de poisson ; matière première destinée à l'alimentation industrielle animale, à caractère intensif, de bovins, d'ovins, de porcs, de volailles, de saumons de culture et d'autres animaux. Le Chili a exporté 194000 tonnes de diverses espèces de poissons pélagiques (entre autres, chinchard, sardine, anchois, merlu à trois nageoires, maquereau), pour une valeur de 357 millions de dollars, générant un retour de devises étrangères de 205 millions de dollars. Les volumes déraisonnables de poissons sauvages de haute qualité protéique, qui servent à la production industrielle de farine et d'huile de poisson, permettent l'existence et l'expansion des monocultures d'élevage industriel inefficaces, tournées vers les marchés urbains internationaux. C'est le cas de la méga-industrie du saumon. Celle-ci nécessite plusieurs tonnes de poissons sauvages sous la forme de farine de poisson, pour produire une tonne de saumon de culture, destinée, dans sa quasi-totalité (98%), à l'exportation vers les marchés internationaux, principalement les États-Unis, le Japon, le Brésil, la Chine et la Russie.

35% des captures de la pêche totale sont destinés à la consommation humaine directe, sous forme de produits congelés, réfrigérés, fumés et en conserve, majoritairement exportés. Seuls 3% des captures totales au Chili sont destinés au marché intérieur. D'où la faible consommation de poissons par la population chilienne (17 millions d'habitants). Seuls 7% des protéines consommées proviennent du poisson, avec une consommation moyenne de 6,9 kg par tête et par an. Cette consommation, similaire à celle de l'Afrique, est très en-dessous de la moyenne mondiale (19,7 kg), et du minimum recommandé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui est de 12 kg par tête et par an (FAO, 2016). Il est ironique que le Japon – deuxième marché pour les exportations de la pêche chilienne – présente une consommation moyenne supérieure, avec

60 kg par habitant et par an !

En raison du contrôle monopolistique exercé par le « cartel industriel », le peuple chilien doit payer un prix élevé pour consommer du poisson, interdisant de la sorte l'accès à une source de protéine animale, minérale et d'acides gras, essentiels et de très grande qualité.

Ainsi, cette protéine animale marine de haute qualité nutritive est principalement transformée en matière première, avec peu de valeur ajoutée, pour produire des viandes à faible valeur nutritionnelle, avec des taux de conversion, dans certains cas, de 10/1, et dont la consommation massive est liée à des pathologies chroniques, telles que l'obésité, le diabète et diverses cardiopathies.

La situation actuelle se caractérise donc par un accès plus difficile, de moins bonne qualité et à des prix élevés des productions de la pêche pour la consommation interne, alors même que 49% de la population chilienne présente un surpoids et de l'obésité, au point que le Chili se classe sixième au niveau mondial, et premier en Amérique latine, pour ce qui est de l'obésité infantile (OMS, 2016). C'est là, la conséquence de l'adoption du modèle de consommation nord-américain – consommation riche en glucides, en sucres et en sel, qui se marie à un style de vie sédentaire –, et un facteur de prédisposition aux maladies chroniques, métaboliques et cardiovasculaires, ayant de graves conséquences pour la qualité de vie de la population, ainsi que pour l'économie du pays.

Si, à l'avenir, la population chilienne décidait de mettre en œuvre une politique de pêche et d'aquaculture comme axe d'une stratégie d'alimentation saine, massive, à bas prix et de haute qualité biologique pour la population, elle affronterait une situation de privatisation et de surexploitation des poissons, vendus à un prix élevé. De même, si l'État décidait de récupérer la propriété sur les poissons, sans modifier l'actuelle Constitution – instaurée par la dictature militaire et que les gouvernements postérieurs n'ont que partiellement modifiée –, il se verrait obliger d'indemniser ceux qui s'approprient de manière frauduleuse, gratuite et à perpétuité le patrimoine de la pêche de la nation.

Source : <https://www.cetri.be/La-crise-du-modele-neoliberal>

2.5. Ressources pour un cadre théorique

Le Tribunal international du droit de la mer, dont le siège est à Hambourg, est une juridiction internationale instaurée par la Convention des Nations unies sur le droit de la mer de 1982 (Convention de Montego Bay). Il est composé de différentes Chambres spéciales ayant chacune des compétences spécifiques : Chambre pour le règlement des différends relatifs aux pêcheries, Chambre pour le règlement des différends relatifs aux fonds marins ... Le Tribunal fonctionne sous la supervision des Réunions des 168 États parties. Les 21 juges du Tribunal sont élus pour neuf ans par les États parties.

Sa compétence est double :

- contentieuse : juger les différends relatifs à l'application et à l'interprétation de la Convention de 1982. Les États ou les organisations internationales parties peuvent ainsi saisir le Tribunal. Ils peuvent néanmoins lui soumettre d'un commun accord tout autre différend. Le Tribunal peut également avoir à connaître des affaires qui lui sont déférées en vertu d'un autre accord international reconnaissant expressément sa compétence ;
- consultative : la Chambre pour le règlement des différends relatifs aux fonds marins a compétence pour rendre des avis consultatifs. Ils concernent des questions juridiques qui peuvent être soulevées dans le cadre de l'activité de l'Autorité internationale des fonds marins créée en application de la Convention de Montego Bay. La compétence consultative du Tribunal s'étend aux questions juridiques prévues par un accord international se rapportant aux buts de la Convention.

Dans le lien ci-après une demande d'avis consultatif soumise par la commission sous régionale des pêches. Le Chili est partie à la Convention [...] Ces questions concernent le Chili à un triple titre : en sa qualité d'État côtier, d'État du port et d'État du pavillon.

https://www.itlos.org/fileadmin/itlos/documents/cases/case_no.21/written_statements_round1/A21_15_Chili_tr_Fr.pdf

Site du sous-secrétariat aux pêches et l'aquaculture chilien :

<https://www.subpesca.cl/portal/616/w3-channel.html>

Dépêche de l'AFP "La surpêche menace la survie des océans" : <https://www.service-public.fr/dpam/2019/05/03/la-surpeche-menace-la-survie-des-océans/>

Rapport de l'association Bloom sur la pêche profonde : <https://www.bloomassociation.org/nos-actions/nos-themes/peche-profonde/>

Un survol de la théorie des biens communs, Jean-Louis Combes, Pascale Combes-Motel, Sonia Schwartz, Dans Revue d'économie du développement 2016/3-4 (Vol. 24), pages 55 à 83

<https://www.cairn.info/revue-d-economie-du-developpement-2016-3-page-55.htm>

En mer, l'homme a percuté les limites de la biosphère. Didier Gascuel, professeur d'écologie marine propose de passer à l'action écologique, en reconstruisant des écosystèmes marins, sains et résilients. [\[Didier Gascuel\] Pour une révolution dans la mer](#)

Les inégalités de développement dans le monde :

https://static.education.francetv.fr/media/modules/E2/pdf/les_inegalites_de_developpement_dans_le_monde.pdf